AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. BORDEAUX 6702-46 X

31 MARS 1977 - BULLETIN TECHNIQUE N° 92

TOUTES CULTURES

PROTECTION DES ABEILLES

Pendant la période de floraison, nous rappelons ci-dessous la liste complète des matières actives reconnues "non toxiques pour les abeilles" pour l'ensemble des cultures :

- bromophos
- bromopropylate
- chinométhionate
- chlordiméforme
- cyhexatin
- dialiphos
- dicofol
- diéthion
- endosulfan
- phosalone
- pirimicarbe
- pyréthrines
- roténone
- tétradifon
- tétrasul
- toxaphène et polychlorocanphane

EXCORIOSE DE LA VIGNE

La deuxième pulvérisation doit être appliquée dans les parcelles ayant atteint ou dépassé le stade E, ce qui est le cas dans de nombreux secteurs et pour les cépages précoces.

Selon les situations et les cépages, le reste du vignoble atteint ou a atteint le stade D favorable à l'application du premier traitement qui sera effectué comme il est indiqué dans les bulletins n° 90 et 91.

Rappelons que les traitements de post-débourrement contre l'excoriose concernent les parcelles touchées l'année dernières.

ARAIGNEES ROUGES (P. ulmi) SUR VIGNE

L'éclosion des oeufs d'hiver est en cours mais dans l'ensemble le nombre de larves par feuille est assez bas. Un prochain bulletin indiquera s'il est nécessaire d'intervenir.

.../...

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les pluies à venir peuvent provoquer les projections d'ascospores et être à l'origine des premières contaminations de Black-rot. Effectuer dans les prochains jours une pulvérisation dans les parcelles voisines des vignes abandonnées ou dans les parcelles attaquées l'année dernière, à l'aide d'une des matières actives ci-dessous :

- captafol à 180 g de matière active à l'hectare (Difosan, Orthodifolatan)
- captane à 175 g M.A./ha (nombreuses spécialités)
- cuivre à 500 g/ha de cuivre métal (produits cupriques, nombreuses spécialités)
- dichlofluanide à 250 g M.A./ha (Euparène)
- folpel à 175 g M.A./ha (nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 280 g M.A./ha (Dithane M 45, Sandozèbe)
- manèbe à 280 g M.A./ha (nombreuses spécialités)
- propinèbe à 280 g M.A./ha (Antracol)
- zinèbe à 250 g M.A./ha (nombreuses spécialités).

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Il est conseillé d'effectuer un traitement dans les vergers non traités depuis plus d'une semaine ainsi que dans les zones où la pluviométrie des 26, 27 et 28 mars a atteint 20 à 25 mm. Sur pommiers adjoindre à la bouillie un fongicide efficace contre l'Oïdium.

PUCERON VERT DU PRUNIER

On observe actuellement les premiers foyers, très localisés, de ce ravageur. Il faut surveiller attentivement les zones dans lesquelles ce puceron apparaît fréquemment.

On traitera lorsque plus de 50 rameaux seront attaqués sur 50 arbres, en limitant le traitement à la zone infestée si l'invasion est limitée à quelques foyers.

En raison de la crispation du feuillage, choisir un insecticide systémique, de préférence oxydéméton méthyl (Méta Systémox R) ou vamidothion (plus. spécialités).

FRAISIERS

Les récents coups de froid ont affecté la floraison des cultures de plein champ et dans certains cas les cultures sous tunnel. De ce fait les situations sont très variables.

La Red Gauntlet sous tunnel est en général parvenue au stade GH et nécessite l'application d'un troisième traitement contre le Botrytis (voir bulletin n° 90).

La Gorella en plein champ atteint le stade DE ou l'atteindra dans les prochains jours. C'est à ce stade qu'elle doit recevoir une pulvérisation contre le Botrytis.

En cas de présence d'acariens, il est rappelé que les insecticides-acaricides utilisés ne doivent pas être dangereux pour les abeilles (liste des produits autorisés en page 1).

Pour les traitements mixtes, il est recommandé de s'assurer au préalable de la compatibilité des produits proposés.

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD

L'Ingénieur en Chef d'agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

LA PROTECTION DES CULTURES DE CEREALES

Organisation du réseau d'Avertissements pour la campagne 1977

Depuis quelques années, l'attention des producteurs de céréales est attirée par des attaques parfois spectaculaires sur leurs cultures. Pour les ravageurs on peut simplement citer les pucerons en 1975 et 1976 dans presque toute la France. Pour les maladies, les essais menés depuis 1970 ont permis de mettre en évidence des pertes d'importance très variable.

Une étroite concertation entre l'I.T.C.F., l'I.N.R.A. et le Service de la Protection des Végétaux permet régulièrement de rassembler les données disponibles et d'unir les efforts de chaque organisme pour améliorer nos connaissances. Cette année encore, avant les époques critiques, des préconisations générales seront publiées, en particulier dans le Producteur Agricole Français et les bulletins d'Avertissements Agricoles. Ces mises au point ont pour but d'informer les praticiens sur les différents ennemis possibles de leurs céréales, et sur les interventions qu'on peut envisager en cas de besoin. Mais en cours de campagne, il est nécessaire que les producteurs de céréales soient en mesure d'apprécier les risques réels encourus.

C'est pourquoi le Service de la Protection des Végétaux et l'I.T.C.F. ont décidé de développer en collaboration avec l'I.N.R.A., l'A.C.TAA., les Chambres d'Agriculture et les Coopératives, le réseau d'avertissements sur les cultures de céréales qui, rappelons le, avait déjà fonctionné en 1976. L'objectif à atteindre se situe à deux niveaux.

1) Il s'agit de suivre dans chaque secteur, l'évolution de la situation phytosanitaire des céréales.

2) Les informations seront diffusées par le canal des bulletins d'avertissements agricoles, par des répondeurs téléphoniques agrométéo, par les journaux, etc...

2) Il est bien évident cependant que, compte tenu de la grande variabilité des cultures de céréales en France, il n'est pas possible de donner des conseils précis au niveau de chaque parcelle.

Seul, l'agriculteur alerté par les Avertissements, est en mesure d'apprécier l'état sanitaire exact sur son exploitation. Ce n'est qu'en fonction de quelques contrôles simples en culture qu'il pourra juger de la conduite à tenir (traitement ou non traitement).

Afin de mener à bien ce programme qui intéresse notre pays tout entier, il était nécessaire de prévoir une organisation largement décentralisée. Dans ce but, des groupes "Protection des cultures de céréales" sont actuellement remis en place dans chaque région à l'initiative des Ingénieurs du Service de la Protection des Végétaux chargés des Avertissements Agricoles. Ils auront à jouer un rôle de coordination entre tous les participants au réseau, et devront mettre au point concrètement l'implantation des postes de surveillance, l'information des observateurs, la centralisation et l'exploitation des données, la diffusion des avertissements...

.../...

P208

Si vous désirez vous associer à cette action, ou tout simplement bénéficier des services qu'elle offrira aux praticiens, nous vous invitons à prendre contact avec la Station d'Avertissements Agricoles de votre région, qui vous donnera tous renseignements utiles.

- Pour l'AQUITAINE :

Station centrale et Gironde :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Chemin d'Artigues - B.P. 47
33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

Postes détachés

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Marché Gare - Cidex 4401
47000 AGEN - Tél. 66.20.52

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - 4, rue Saint Jacques - B.P. 87
24102 BERGERAC CEDEX - Tél. 57.12.73

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Lycée Agricole - OEYRELUY
40990 SAINT PAUL LES DAX - Tél. 74.11.93

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Cité administrative - B.P. 509
Boulevard Thourasse - 64010 PAU-UNIVERSITE
Tél. 02.79.33